

CHARTRE QUALITÉ

DU RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES BTP

UN SERVICE OPTIMAL À L'ENTREPRISE

Nous nous engageons à mettre en place la meilleure organisation afin d'assurer, au coût le plus juste et le plus adapté, un service optimal aux entreprises.

L'EXACTITUDE DU CONGÉ POUR LE SALARIÉ

Nous nous engageons à obtenir toutes les informations et justifications des droits à congé acquis et à payer aux salariés les indemnités en fonction des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles en vigueur.

UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET UNE ÉCOUTE ATTENTIVE

Nous nous engageons à répondre à vos appels téléphoniques et à vos courriers dans un délai le plus court possible et à mettre à votre disposition toutes les informations utiles via Internet.

Nous nous engageons à étudier, avec attention et en toute confidentialité, les situations personnelles particulières.

LE STRICT RESPECT DES DÉLAIS

Nous nous engageons à respecter nos délais de réponse et de paiement.

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Nous nous engageons à simplifier vos démarches, notamment grâce à Internet, à faciliter la lisibilité et la clarté de nos documents et à rendre le plus compréhensible possible les demandes que nous formulons.

NOUS NOUS ENGAGEONS...

... À RÉGLER LES CONGÉS au plus tard 10 jours avant le premier jour de congés, sous réserve d'avoir obtenu un dossier complet 21 jours avant le 1er jour de congés,

... À RÉPONDRE AUX RÉCLAMATIONS écrites (fax, mails, courriers) dans un délai maximum de 15 jours.

CHARTÉ
LOCALE

Gérard ADAMO

